

L'éthique : entre théorie et pratique, illustrer sa bonne intention ou mieux décider ?

NDLR - Ce texte n'engage que son auteur et ne représente pas nécessairement les positions officielles de l'Association. Toute reproduction, partielle ou totale, est interdite sans autorisation de l'auteur.

René Villemure, M.A. (philosophie)

Président, Institut québécois d'éthique appliquée

De nos jours, l'illusion est telle que nous pourrions croire vivre dans un « monde éthique ». L'éthique est constamment présente dans les médias écrits et électroniques. Mais, si on y porte bien attention, ne vivons-nous pas dans un monde où l'éthique est, en réalité, tristement absente? Parler d'éthique c'est bien, mais le concept va bien au-delà de l'habituel discours de la « bonne intention ». L'éthique, c'est répondre à cette interrogation « que faire pour bien faire? » dans notre vie personnelle et professionnelle, alors que notre monde est en changement, que la complexité s'accroît constamment et que l'incertitude ne cesse de croître? C'est suite à ces questions que l'éthique vise, dans son ensemble, à nous aider à mieux décider face à l'incertitude. Nous présentons quatre éditions du Bulletin réflexif Décider avec justesse dans l'incertitude ayant comme objectif de mieux faire connaître le concept d'éthique dans un cadre résolument moderne.

Le respect, ce n'est pas être poli¹

*Le respect de la personne humaine
se fonde sur son caractère irremplaçable*
-Pascal

Il peut être étonnant de réaliser que certaines idées ou concepts, qui semblent abstraits au premier abord, ont néanmoins une grande importance dans notre vie quotidienne. Il est également intéressant de constater à quel point certaines idées erronées peuvent se propager et poursuivre leur chemin sans être démasquées.

L'éthique, par la démarche réflexive qu'elle propose, peut aider à débusquer et à corriger ces idées. Notre réflexion porte aujourd'hui sur le concept de « respect ».

On définit l'éthique comme **la recherche d'un juste rapport à autrui**. Dans la pratique, ce *juste rapport* auquel on aspire se traduit généralement par le respect qu'on témoigne à l'autre. Mais qu'est-ce que le respect? Et comment se traduit-il dans nos gestes quotidiens?

1- Bulletin réflexif *Décider avec justesse dans l'incertitude* (octobre 2004).

Quand on demande quelle est la définition du respect, les réponses varient :

- > « Le respect, c'est être poli »
- > « Le respect, c'est accepter l'autre comme il est »
- > « C'est être à l'écoute »
- > « C'est avoir de la considération »
- > « C'est accorder de l'attention à la personne »

Toutes ces réponses sont bonnes, à divers degrés. Encore une fois il faut distinguer et tenter d'être précis. Ainsi, quoique la politesse soit un bon point de départ, il ne suffit pas d'être poli pour agir avec respect. « Accepter l'autre comme il est », correspond plutôt à la définition de la tolérance ou de l'ouverture; « être à l'écoute », c'est plutôt être serviable; « avoir de la considération », ce peut être de manifester une certaine admiration. Quant à « accorder de l'attention à la personne », c'est sans doute la définition qui se rapproche le plus du respect.

En éthique, on parle de valeurs: les valeurs sont des guides qui nous permettent de mieux décider en situation d'incertitude. La définition de la valeur « respect » doit donc être claire et *aidante*, afin d'aiguiller le mieux possible la personne en situation de décision. À l'aide de l'étymologie et du sens philosophique, nous proposons la définition suivante: **le respect consiste en un second regard porté, lorsque requis, sur une problématique donnée ou à venir afin de ne pas heurter inutilement les personnes ou parties concernées.**

Porter un second regard consiste à faire l'effort nécessaire pour dépasser sa première impression. Nos premières impressions sont autant le fait de nos préjugés et de nos habitudes que nos convictions et de nos valeurs. Le respect, c'est s'efforcer de dépasser les opinions et convictions qui nous confortent; c'est faire un effort pour mieux comprendre l'autre et s'ouvrir à sa différence; c'est enfin aller au-delà de la tolérance ou de la simple acceptation.

L'action « respectueuse », c'est-à-dire consécutive à un second regard, variera grandement, cela va de soi, selon la fonction que l'on occupe dans l'organisation et selon l'interlocuteur en présence. Cependant, le souci d'un **second regard afin de ne pas heurter inutilement**, en soi, demeurera le même pour tous dans l'organisation.

En tant que valeur, le respect concerne les personnes et non les codes, les normes, ou les règles. On ne « respecte » pas un code ou une règle, car on ne risque guère de les heurter: **on suit la loi, on applique la règle, on obéit au code: on respecte les personnes.**

Le respect ou le manque de respect sont flagrants quand les deux parties sont en présence l'une de l'autre; l'importance du respect n'en est pas moins criante dans les situations où la personne est représentée par son « dossier ». Le respect se traduit alors, notamment, par une attention portée aux cas irréguliers ou hors normes.

Il faut savoir que les impératifs d'efficience et de productivité peuvent représenter un obstacle à la pratique du respect au sein de l'organisation, tant dans les relations à l'interne que dans celle avec la clientèle.

Pour distinguer l'équité de l'égalité²

L'équitable est juste et il est supérieur à une certaine espèce de juste, non pas supérieur au juste absolu mais seulement au juste où peut se rencontrer l'erreur due au caractère absolu de la règle.

-Aristote

De quelque perspective qu'on l'aborde, l'éthique est indissociable de l'équité. On pourrait même aller jusqu'à dire que toute réflexion éthique se fonde sur un souci d'équité; que l'équité, en somme, est le premier moteur de l'éthique.

Dans un contexte normatif, l'éthique et l'équité se définissent comme *la recherche du juste par-delà la règle et par-delà le légal*. L'éthique et l'équité viennent en fait pallier les lacunes de l'appareil normatif (l'ensemble des normes, règles et lois) en vigueur dans un milieu donné, assumant que ce qui est légal ou conforme aux règles n'est pas nécessairement juste pour autant.

Aristote désignait l'équité comme *une forme plus parfaite de justice*, justement parce que l'équité tient compte des cas irréguliers – de ces cas qui, pour une raison ou pour une autre, n'ont pas été prévus par l'ensemble des règles et pour lesquels on ne peut appliquer la règle parce qu'on risque alors de créer une injustice.

L'éthique et l'équité ne sont pas les adversaires mais les compléments essentiels aux normes, règles et lois qui régissent la pratique quotidienne des employés de la fonction publique, tant gestionnaires que fonctionnaires.

En tant que complément des règles, l'équité se distingue de l'égalité. L'équité se définit comme « **la juste appréciation de ce qui est dû à chacun** », tandis que l'égalité préconise un traitement uniforme et indifférencié pour tous. Le geste équitable prodigue, dans une situation irrégulière, « à chacun selon », quand le geste égalitaire obéit plutôt à l'impératif « tous pareils ».

On peut illustrer cette distinction par un exemple simple: admettons que nous ayons une pomme à partager entre deux enfants. L'égalité consiste à couper la pomme en deux et à donner une part égale à chacun des deux enfants. L'équité consiste à donner la pomme à l'enfant qui n'a pas déjeuné et qui a faim. Il est des cas où il convient de séparer la pomme également (quand les deux enfants ont déjeuné); il en est d'autres où il convient d'être équitable, afin de réparer une injustice.

L'égalité est liée aux règles, à l'objectivité, à l'impartialité, à la neutralité. L'équité, quant à elle, est liée à l'éthique et donc au jugement critique, à la compétence; elle implique une appréciation, une part de subjectivité. Le tout est de pouvoir distinguer entre une situation régulière, où les règles s'appliquent « objectivement », en toute justice, et une situation irrégulière, où l'application littérale de la règle va à l'encontre de l'esprit qui l'a édictée et induit une

2- Bulletin réflexif *Décider avec justesse dans l'incertitude* (janvier 2005).

forme plus ou moins grande d'injustice. Dans ce dernier cas, l'équité demande l'intervention d'une certaine forme de subjectivité dans l'application de la règle.

On entend souvent dire « on se doit d'être objectif », « il ne faut pas favoriser », « il faut être impartial », etc. Être subjectif, c'est utiliser les ressources dont on dispose, notre capacité de jugement, notre esprit critique, nos connaissances « objectives » : bref, nos compétences afin de résoudre au mieux les problèmes qui se posent. La subjectivité n'est pas, en soi, une mauvaise chose, au contraire.

On peut, au terme d'une réflexion éthique rigoureuse, prendre la décision de congédier un employé, de saisir un bien ou de dénoncer une situation. Toutes des choses pas très « gentilles » en elles-mêmes mais, au-delà de la gentillesse, il y aura toujours le « juste ».

Éthique ou gentillesse ?³

Quoi faire pour bien faire? Être bon? Être juste? Être gentil?

L'éthique propose une démarche de réflexion sur les valeurs afin d'aider les personnes à décider avec justesse dans l'incertitude du moment.

L'éthique est affaire de valeurs, tant personnelles, qu'organisationnelles ou collectives. Elle implique un questionnement, une réflexion : l'éthique se définit comme la recherche de solutions dans un contexte irrégulier, c'est-à-dire dans un contexte où il n'y a pas de règles, où les règles s'avèrent muettes devant le cas donné, où les règles ne sont pas claires ou semblent insuffisantes pour guider la conduite à adopter.

Le but de l'éthique a toujours été et demeurera toujours le même : mieux décider, être bon, être juste.

Qu'en est-il de la gentillesse dans le cadre d'une décision difficile? L'éthique est-elle une démarche « gentille »?

Quoique fondés sur de nobles principes et partant de bonnes intentions, les deux concepts ne devraient pas être confondus. L'éthique, ce n'est pas nécessairement « être gentil ». Le lien entre l'éthique et la gentillesse demeure ténu : il n'y a pas de solution éthique qui soit gentille dans l'absolu, comme il n'y a pas de personne qui soit éthique dans l'absolu. Tout est affaire de contexte.

La gentillesse est une attitude (une manière d'être, un comportement), alors que l'éthique est un processus de questionnement, de recherche, de réflexion.

À titre d'exemple, on peut dire d'une personne qu'elle est ou qu'elle n'est pas « gentille » mais on ne peut pas dire qu'elle est ou n'est pas « éthique ».

3- Bulletin réflexif *Décider avec justesse dans l'incertitude* (septembre 2004).

Il faut rappeler que l'éthique n'est pas une qualité ou une étiquette accolée sur les gens et sur les décisions; l'éthique n'est pas non plus une façon de se comporter mais un effort pour solutionner un problème en tenant compte de ses diverses composantes et surtout des valeurs impliquées. L'éthique cherche à actualiser les valeurs et la gentillesse, de son côté, n'est pas une valeur.

Le conflit d'intérêts⁴

Il faut concilier notre bonheur avec celui des autres.
-Diderot (Encyclopédie)

La gestion des intérêts dans le domaine public constitue un sujet d'actualité s'il en est, en même temps qu'un foyer de préoccupations constantes, qui révèle le faible niveau de confiance envers les institutions publiques.

Le concept d'*intérêt* s'accompagne souvent d'un préjugé défavorable et d'une condamnation morale : l'intérêt n'est alors que la résultante fortuite d'un calcul égoïste et à courte vue. Cependant, bien que l'intérêt donne lieu à une action *intéressée*, motivée par un bénéfice ou un avantage espéré par celui qui initie l'action, le concept d'intérêt, en soi, est moralement neutre. L'intérêt personnel est la principale motivation de nos actions quotidiennes, et les actions dites « altruistes » elles-mêmes ont un fondement égoïste – nombres de coopérants internationaux, de missionnaires ou de personnes œuvrant auprès des nécessiteux l'affirment. Enfin, notre concept de justice est en grande partie fondé sur la protection des intérêts personnels.

Ce n'est donc pas l'intérêt ni même l'intérêt personnel qui posent problème, mais le danger latent d'un conflit entre les divers intérêts d'une même personne ou, plus précisément, le danger qu'un conflit ne survienne entre l'intérêt (ou le bien) personnel et l'intérêt (ou le bien) commun.

Peut-être plus encore que le conflit d'intérêts, l'*apparence* de conflit d'intérêts inquiète tout particulièrement gestionnaires et dirigeants. Car le conflit d'intérêts demeure somme toute relativement évident et facilement identifiable. L'apparence de conflit d'intérêts est plus sournoise et insidieuse: parce qu'elle n'est qu'apparence, elle demeure une question de perception, et qui peut prévoir les perceptions d'autrui?

Contrairement à ce que veut la croyance populaire, l'*apparence* de conflit d'intérêts n'est pas aussi dommageable que le réel conflit d'intérêts. L'apparence n'est aussi dommageable que si, par manque de courage ou par peur, le décideur ou l'organisation impliquée choisissent de ne pas s'expliquer publiquement, préférant laisser planer le doute ou, pire encore, en punissant le décideur de manière « anticipée » afin de *calmer* l'opinion publique.

4- Bulletin réflexif *Décider avec justesse dans l'incertitude* (novembre 2004).

La gestion de l'apparence de conflit d'intérêts se fait habituellement avec une apparence d'éthique: en éthique, on ne gère pas les apparences, sans quoi on fait de l'éthique de vitrine. La première chose à faire devant un possible conflit d'intérêts est de déterminer s'il y a réellement conflit ou s'il n'y a qu'apparence de conflit. Toute apparence de conflit d'intérêts doit être dissipée, et non pas condamnée; tout conflit d'intérêts doit être proscrit et sanctionné.

Le conflit d'intérêts réel ne surgit que lorsque le décideur confond ses intérêts avec ceux du groupe (ou de la collectivité) et choisit de faire prédominer les siens propres. Si un intérêt particulier est obtenu sans léser l'autre, il n'y aura pas de conflit et cet intérêt sera considéré comme moralement neutre. Il est important de spécifier que tous les conflits ne sont pas nécessairement dommageables.

- > Toute apparence d'intérêt ne constitue pas nécessairement un intérêt;
- > Toute apparence de conflit d'intérêts ne constitue pas nécessairement un conflit d'intérêts;
- > Tout intérêt ne constitue pas nécessairement un conflit;
- > Tout conflit d'intérêts n'est pas nécessairement dommageable.

Par une prévention efficace, beaucoup de conflits d'intérêts pourraient être évités. Au lieu de se battre contre le moulin à vent des apparences, les efforts devraient prioritairement se concentrer sur les réelles problématiques d'intérêts en conflit, pour proscrire et sanctionner tout réel conflit d'intérêts.